



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2015 à 20h45

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ichtratzheim s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de :

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

Nombre de conseillers présents : 10 (+ 1 procuration)

Présents :

- GILGENMANN Grégory
- ADAM Christian
- KERN Pascal
- BALTAZAR Zélia
- ECKLY Christophe
- HEDJERASSI Régine
- SCHAAL Séverine
- SCHMITT Odile
- SCHUMPP Jean-Marie
- WEISS Sylvain

Absents excusés :

- SCHAAL Denis a donné procuration à WEISS Sylvain

Absents : /

Assistait également :

- BOHN Sylvie, secrétaire de mairie

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 août 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2015 a été

APPROUVÉ à l'unanimité

2. Agenda d'accessibilité programmée : accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Monsieur GILGENMANN Grégory, Maire, rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public n'étant pas entièrement aux normes d'accessibilité au 31 décembre 2014.

Cet agenda, doit correspondre à un engagement de la part de la commune de réaliser des travaux selon un calendrier précis (la loi autorise un report de 3 ans, 9 ans sur dérogation), de donner son plan de financement des travaux et les travaux à réaliser.

Le projet d'Ad'AP devra être validé par le préfet. Cette validation permettra de faire entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité.

Les bâtiments communaux concernés sont la mairie-école et l'église, qui sont déjà accessibles en fauteuil roulant, mais qui nécessitent encore des dispositifs complémentaires afin de répondre à toutes les exigences d'accessibilité (dispositifs podotactiles, marches contrastées, équipements du sanitaire PMR,...).

Sur la base d'un rapport d'accessibilité réalisé par un prestataire extérieur, le Maire présente l'agenda d'accessibilité d'une durée de 3 ans.

Le Maire propose :

- de déposer le projet d'Ad'AP présenté en séance
- d'étaler les mises aux normes sur 3 ans

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide l'agenda d'accessibilité présenté
- charge le Maire de transmettre la demande au Préfet

APPROUVÉ à l'unanimité

3. Rapport annuel 2014 : eau potable

Monsieur Christian ADAM, adjoint au Maire, présente le rapport annuel du syndicat des eaux Ill-Andlau concernant notamment la qualité de l'eau et les données financières.

L'eau potable est de très bonne qualité ; son coût au m3 en 2014 s'élevait à 0,93 €, il est de 0,92 € en 2015.

Vu le rapport présenté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte du rapport tel qu'il a été présenté

4. Enquête de satisfaction des usagers SDEA

Monsieur Christian ADAM, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal d'une enquête de satisfaction 2015 qui sera transmise en octobre 2015 par la SDEA aux usagers-clients et aux élus.
Lors de la dernière enquête réalisée, 30% de réponses avait été obtenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte de cette information telle qu'elle a été présentée

5. Informations / Divers

- Visite de la nouvelle station de distribution de carburants d'Ichtratzheim Faubourg et rencontre des gérants
- Le 07/10/2015, réunion de la Communauté des Communes du Pays d'Erstein avec les conseillers municipaux de l'ensemble des communes concernant le projet de transfert de compétence de la médiathèque et de la piscine d'Erstein vers la Communauté des Communes
- Réflexion en cours sur la fusion des Communautés de Communes du Rhin, de Benfeld et environ, et du Pays d'Erstein
- Démarrage des travaux au niveau de la DICHT : élagage programmé fin septembre, début du chantier en octobre
- Travaux RD 1083 à hauteur de l'échangeur de la commune
- Panneaux publicitaires : point sur les actions en cours
- Plan de Prévention des Risques Inondation
- Site internet : choix du prestataire en cours. Les frais sont pris en charge par la Communauté des Communes sauf pour l'hébergement. M. ECKLY et Mme BOHN bénéficieront d'une journée en tant qu' « administrateurs », en vue de la gestion du site qui sera opérationnel mi 2016
- Passage piéton ZAC du Niederfeld : emplacement à définir prochainement
- Prochain conseil municipal le 29/10/2015.

Fait à Ichtratzheim, le 30 septembre 2015

Le Maire d'Ichtratzheim

Grégory GILGENMANN

